

Division des Ressources
Humaines et des Emplois du 1^{er}
degré

Affaire suivie par
Géraldine Milot Ausset

Téléphone
04 66 49 51 13

Télécopie
04 66 49 15 81

Courriel
gmilot-ausset
@ac-montpellier.fr

Direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
de la Lozère

Rue de Chanteronne
BP22
48000 Mende

Mende, le 11 avril 2013

La directrice académique des services de
l'éducation nationale
Directrice des services départementaux de
l'éducation nationale de la Lozère

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
premier degré
s/c de Madame et Messieurs les IEN

Objet : Mouvement 2013 – Appel à candidature pour un poste de chargé de mission auprès
d'un service éducatif à l'éducation à l'environnement et au développement durable

J'ai l'honneur de vous informer qu'un poste d'enseignant chargé de mission auprès d'un service
éducatif à l'éducation à l'environnement et au développement durable, rattaché à la DSDEN de
la Lozère, est créé à compter du 1^{er} septembre 2013.

Vous trouverez en annexe la fiche de poste correspondante.

Les candidats intéressés doivent adresser une lettre de motivation directement à la direction
des services départementaux de l'éducation nationale de la Lozère – DRHE – rue de
Chanteronne - 48000 MENDE, avant le vendredi 26 avril 2013, délai de rigueur.

Je vous rappelle que, conformément aux dispositions de la circulaire d'organisation du
mouvement départemental des enseignants du premier degré public, les personnels faisant
acte de candidature sur ce poste doivent impérativement le demander en vœu n°1 et
parallèlement, adresser une lettre manuscrite de motivation. En cas de non-respect de la dite
procédure, le vœu formulé via SIAM sur ce poste ne sera pas pris en compte.

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Caroline Lombardi-Pasquier

Annexe : Profil de poste PE – SE -EEDD

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
RENTREE 2013

Appel à candidature pour un poste de professeur des écoles chargé de mission auprès d' un service éducatif à l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)

Profil de poste

Cadre général

Dans le cadre de sa mission au sein du service éducatif, le professeur des écoles est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la mission Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, auprès de la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Lozère.

Dans le cadre du service éducatif, le professeur des écoles est le garant du respect des programmes nationaux et son action s'inscrit dans le cadre des politiques nationales, académiques et départementales. Il apporte une expertise pédagogique à tout dispositif dont le service EEDD est porteur. Seuls la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Lozère et l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la mission ont vocation, selon le niveau d'intervention, à corriger cette démarche du fait de leurs compétences respectives.

Le professeur des écoles en mission auprès des services éducatifs accompagne les enseignants dans la réalisation de leurs projets pédagogiques et joue un rôle essentiel dans le développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable. En outre, il contribue, par l'apport d'une réflexion d'ordre pédagogique, à l'enrichissement du projet éducatif du service EEDD auprès duquel il exerce sa mission.

La circulaire n° 2010-040 en date du 30 mars 2010 rappelle et précise la nature de la mission des personnels enseignants exerçant au sein des services éducatifs ainsi que les modalités de leur recrutement et de leur évaluation.

Ce poste s'adresse en particulier aux enseignants du premier degré ayant, d'une part, de solides connaissances des programmes et du fonctionnement de l'enseignement primaire et d'autre part une bonne connaissance en matière d'environnement et de gestion des territoires départementaux et régionaux.

Les missions sont les suivantes :

- Informer le milieu scolaire des activités et des ressources proposées par le service EEDD et promouvoir sa fréquentation par les enseignants et leurs élèves.
- Produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques : documents, dossiers thématiques en lien avec les programmes d'enseignement, mallettes pédagogiques, expositions itinérantes, etc. Ces ressources peuvent être élaborées en collaboration avec le centre régional et départemental de documentation pédagogique.
- Intervenir directement dans les écoles publiques qui souhaitent bénéficier d'animation.
- Impulser l'utilisation des sites internet académiques et des ressources numériques.
- Concevoir et mettre en place un programme d'activités adapté au public scolaire et utile à la mise en œuvre des projets formulés par les enseignants dans le cadre des programmes d'enseignement ou de l'accompagnement éducatif.

Cette orientation repose sur :

- le conseil aux enseignants
 - une contribution à la préparation de l'accueil des élèves
 - l'accompagnement des dispositifs du programme d'éducation à l'environnement et au développement durable.
- Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des actions de formations initiale et continue à l'intention des enseignants du premier degré dans le cadre des formations disciplinaires et interdisciplinaires, en concertation avec les autorités académiques (ESPE-DSDEN).

Les compétences requises et recherchées sont :

- Des compétences dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable et une expérience concrète dans ce domaine.
- Des capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse et d'initiative.
- Des qualités de discrétion, de confidentialité et de loyauté.
- Une expérience d'encadrement pédagogique dans l'enseignement primaire.
- Une capacité à animer une équipe.
- Une aptitude à travailler en équipe (avec les services et les personnels de la DSDEN48, les conseillers pédagogiques EPS des circonscriptions, le conseiller pédagogique départemental EPS et EEDD, les partenaires institutionnels et associatifs).
- Des compétences en T.U.I.C. : une maîtrise des outils de bureautique, de l'usage d'Internet et de la messagerie électronique.
- Une grande disponibilité.

Les activités

Au titre de l'exercice de sa fonction, le professeur des écoles sera chargé des activités suivantes :

- Informer les écoles sur les possibilités offertes par les structures d'accueil référencées ou labellisées.
- Informer le milieu scolaire sur l'EEDD par les moyens les plus appropriés (documentations, visites, interventions, animations pédagogiques en relation avec les structures d'accueil ou associatives).
- Proposer, assurer, accompagner et coordonner auprès des écoles et des enseignants volontaires un programme d'animation pédagogique sur l'éducation à l'environnement et au développement durable.
- Piloter la conception, la réalisation, l'amélioration, la diffusion et la maintenance d'outils pédagogiques sur des supports variés (mallettes, expositions, supports multimédias) afin de faciliter l'appropriation des connaissances.
- Favoriser les démarches pédagogiques pour renforcer l'autonomie des élèves.
- Coordonner et organiser l'ensemble des interventions des agents des structures d'accueil ou associatives.
- aider les enseignants à ancrer de façon transversale l'éducation à l'environnement et au développement durable dans leurs projets pédagogiques.

Conditions d'exercice

La charge de travail du professeur des écoles chargé de mission auprès d'un service éducatif à l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des actions, des réunions ou manifestations pouvant se dérouler sur du hors temps scolaire, voir sur le temps libre.

Le professeur des écoles retenu reçoit une lettre de mission signée par la directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Lozère dans laquelle se trouvent spécifiés la nature, la durée et les objectifs de cette mission. Elle est transmise aux responsables des structures d'accueil du service éducatif.

Le poste est affecté à la DSDEN de la Lozère et exerce son activité dans les structures d'accueil ou associatives concernées par l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable.

Les activités conduites par le professeur des écoles exerçant sa mission auprès du service éducatif doivent être évaluées et prises en compte dans le cadre de son parcours professionnel.

Le professeur établit un bilan annuel de son activité. Ce document met en perspective l'ensemble des actions conduites au sein du service éducatif et leur portée au regard du contexte scolaire et culturel local. Visé par l'IEN chargé de mission et par les associations complémentaires, il est transmis à la directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Lozère.

Pendant la durée de la mission, il est recommandé que la conseillère académique pour les sciences et technologies ou son représentant, obligatoirement associée à l'inspecteur chargé de la mission EEDD, s'entretiennent avec ce professeur des écoles dans le cadre de ses activités au sein du service éducatif. À l'issue de cette rencontre, un rapport est adressé aux responsables des associations partenaires. Ce document contribue à l'évaluation des corps d'inspection tout en fondant la décision de Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Lozère de reconduire ou non la mission du professeur.

Examen des candidatures :

Les candidats seront reçus pour un entretien par une commission présidée par Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Lozère. Cette commission comprend la conseillère académique pour les sciences et technologies, l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la mission Éducation à l'Environnement et au Développement Durable et les représentants des structures d'accueil. La commission émet un avis sur chaque candidature et propose un classement.

Après examen des propositions de la commission de recrutement, Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale, Directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Lozère nomme le professeur des écoles.